

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

1. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

L'évaluation externe des formations s'inscrit dans le cadre de l'évaluation intégrée des établissements mise en œuvre par le Hcéres à partir de la vague C. Le Hcéres se fixe en effet comme objectif de réaliser une évaluation synthétique et cohérente des établissements et de leurs entités soumises à évaluation en analysant la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement et son articulation avec les politiques spécifiques à chacune des formations et des entités de recherche.

Dans ce contexte, l'évaluation externe des formations s'appuie sur l'autoévaluation élaborée par chaque formation et par l'établissement. Elle est fondée sur les référentiels d'évaluation des formations et sur le référentiel d'évaluation des établissements, validés par le Collège du Hcéres. Les attendus de cette autoévaluation sont présentés dans le document *Repères pour l'autoévaluation des formations*.

Organisation de l'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle

L'évaluation externe des formations du 1^{er} et du 2^e cycle se déroule en deux phases :

- une **phase bilan** permettant d'évaluer la période révolue de référence et présentée dans la suite de ce document ;
- une **phase projet** permettant d'élaborer le projet pour le prochain contrat quinquennal, en vue de l'accréditation (cf. *document Processus d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle en vue de l'accréditation*).

Cette 1^{ère} phase de l'évaluation consiste, pour l'établissement, à élaborer le bilan ex-post des formations du 1^{er} et du 2^e cycle pour la période de référence.

Dans cette phase, l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle s'appuie sur :

- le dossier d'autoévaluation (DAE) de l'établissement (notamment le domaine « Politique de formation, de vie étudiante et de campus ») ;
- le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation (cf. *Liste des documents à fournir pour les dossiers d'autoévaluation des formations*).

Organisation de l'évaluation des formations du 3^e cycle

L'évaluation externe des formations du 3^e cycle est menée dans le périmètre de chaque école doctorale (ED) d'un établissement ou d'un site.

Elle se déroule en une phase unique qui regroupe l'évaluation du **bilan** de la période révolue de référence et celle du **projet** élaboré pour le prochain quinquennal, en vue de l'accréditation du doctorat.

L'évaluation des formations du 3^e cycle s'appuie sur :

- Le dossier d'autoévaluation (DAE) de l'établissement (notamment le domaine « Politique de formation, de vie étudiante et de campus ») ;
- Le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation du 3^e cycle, qui inclut un bilan et un projet (cf. *Liste des documents à fournir pour les dossiers d'autoévaluation des formations*).

Si l'école doctorale évaluée devait connaître des changements importants durant le prochain contrat quinquennal (restructuration, fusion, scission, etc.), le ou les bilans et le ou les projets envisagés sont présentés selon des modalités discutées avec l'établissement.

2. DÉROULÉ DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Concertation avec les établissements

Le processus d'évaluation des formations comprend **un dialogue renforcé avec les établissements**, qui s'inscrit dans la démarche de leur évaluation intégrée, et qui doit permettre :

- **au Hcéres :**
 - de présenter, aux formations évaluées les attendus de la vague d'évaluation, ainsi que les documents et les données qu'elles devront fournir. Cette étape, qui a lieu entre mi-novembre et mi-décembre 2021, se déroule dans le cadre d'un atelier « Présentation de l'évaluation des formations » organisé sur chaque site évalué pendant la vague. Elle permet à l'établissement d'entamer son autoévaluation ;
 - de préparer avec l'établissement, dans le cadre de réunions d'échanges organisés pendant la phase d'autoévaluation, son travail d'analyse sur l'évaluation des formations, et de recueillir les éventuelles modulations nécessaires pour prendre en compte les spécificités de la politique de formation et de l'organisation de l'établissement.
- **à l'établissement :**
 - de préciser la composition et la structuration de l'offre de formation à évaluer : liste des formations du 1^{er}, du 2^e cycle et du 3^e cycle ;
 - de préciser ses attentes pour l'évaluation externe des formations (points spécifiques à évaluer, points d'attention, modulations...).

Organisation et mission des comités d'évaluation des formations

Un ou plusieurs comités d'experts sont constitués à l'échelle d'un établissement aux fins de cette évaluation.

1- Universités

Les formations portées par les universités sont évaluées par :

- un **comité d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle de l'établissement**, en charge d'évaluer toutes les formations accréditées de ces cycles. Au regard du nombre de formations à évaluer, ce comité peut, si besoin, se scinder en deux comités spécifiques pour le 1^{er} et le 2^e cycle ;
- un **comité d'évaluation des formations du 3^e cycle de l'établissement ou du site**, en charge d'évaluer toutes les formations doctorales organisées dans le périmètre de chaque ED de l'établissement ou du site.

Les formations du 1^{er} et du 2^e cycle (licence professionnelle, master) portées en propre par les écoles d'ingénieur ou co-accréditées avec elles sont évaluées par le ou les comités d'évaluation des formations de l'université de leur site.

Chaque comité a en charge l'évaluation des formations ainsi que celle de la politique menée par l'établissement dans le ou les cycle(s) de formation concerné(s). Il effectue un important travail de préparation des auditions et des rapports (cf. infra), en s'appropriant divers documents, dont ceux que la formation et l'établissement ont fournis et notamment : les dossiers d'autoévaluation des formations du cycle de formation concerné ainsi que le dossier d'autoévaluation de la politique de l'établissement.

2- Écoles du domaine de la culture

Les formations du domaine de la culture sont évaluées par des experts du comité constitué pour mener l'évaluation institutionnelle intégrée de l'école d'art ou de l'école d'architecture.

3-.Composition et fonctionnement des comités d'évaluation

Les **comités d'experts** sont constitués de manière à garantir l'évaluation par les pairs. Un comité comprend :

- une présidence ;
- des experts académiques représentatifs des différents domaines disciplinaires de l'établissement et ayant des compétences dans le pilotage des formations et de la politique de formation de l'établissement ;
- au moins un expert étudiant (1^{er} ou 2^e cycle) ou un doctorant (3^e cycle) ;
- au moins un expert attestant de compétences et d'une expérience en lien avec le monde social, culturel et économique. La présence d'experts internationaux est privilégiée.

Le nombre des membres du comité est adapté au volume des formations à évaluer.

L'évaluation des formations d'un établissement est placée sous la responsabilité d'un **conseiller scientifique référent**. Elle est accompagnée par un **assistant d'évaluation** du Hcéres. Le conseiller scientifique référent est responsable de la cohérence de l'évaluation des formations de l'établissement. Il est l'interlocuteur privilégié de l'établissement pour celle-ci. Il accompagne le comité d'experts dans son processus d'évaluation. Il fait également partie de l'équipe-projet en charge de l'évaluation intégrée de l'établissement.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des formations s'effectue **sur dossier** dont l'analyse est complétée par des **auditions** qui peuvent être organisées en présentiel ou à distance. L'évaluation de la politique de formation de l'établissement s'appuie par ailleurs sur la visite institutionnelle sur site menée dans le cadre de l'évaluation intégrée de l'établissement.

1-.Formations du 1^{er} et du 2^e cycle des universités

Les auditions sont organisées à distance de la manière suivante :

- une audition des responsables de l'établissement en charge du pilotage politique (vice-présidences en charge des formations) et administratif (services d'appui à la formation) des formations ;
- une audition des responsables d'un échantillon de 20 % des formations de chaque cycle, défini conjointement avec l'établissement.

2-.Formations du 1^{er} et du 2^e cycle des écoles du domaine de la culture

Le comité de l'évaluation de l'établissement assure, dans le cadre de la visite institutionnelle :

- l'audition des responsables en charge du pilotage politique (direction de l'école, direction des études, etc.) et administratif des formations ;
- l'audition de tous les responsables de formation ;
- l'audition d'un panel d'étudiants.

3-.Formations du 3^e cycle

Les auditions sont organisées de la manière suivante :

- une audition conjointe de la vice-présidence en charge des affaires doctorales et de la direction du collège doctoral ;
- une audition des directions de chaque école doctorale ;

- une audition d'un panel de doctorants de chaque école doctorale.

Production des rapports d'évaluation

1-.Rapports d'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle

Le rapport d'évaluation du bilan de chaque formation est produit :

- par le ou les comités d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle de l'établissement pour les formations portées par les universités et les écoles d'ingénieur (licence professionnelle, master) ;
- par les experts du comité d'évaluation de l'établissement pour les formations portées par les écoles du domaine de la culture.

2-.Rapport d'évaluation des formations du 3^e cycle

Le rapport d'évaluation de chaque formation du 3^e cycle, prévu dans le périmètre de chaque école doctorale, est produit par le comité d'évaluation des formations du 3^e cycle.

3-.Rapport d'évaluation des cycles (universités)

Pour les formations portées par les universités, un rapport d'évaluation est élaboré pour chaque cycle de formation (1^{er}, 2^e, 3^e cycle). À partir du dossier d'autoévaluation de l'établissement et de ceux des formations, ce rapport analyse la politique, les dispositifs et les résultats spécifiques à chaque cycle de formation. Il peut s'intéresser aussi, si cela est pertinent dans l'organisation de l'établissement, au niveau de structuration intermédiaire des formations (composante, pôle, collegium, collège doctoral etc.).

Le rapport du 3^e cycle est élaboré lorsque le périmètre de la formation doctorale le justifie (présence de plusieurs ED, d'un collège doctoral, etc.). Ce rapport est rédigé, en fonction des modalités de structuration de la formation doctorale, à l'échelle de l'établissement ou du site.

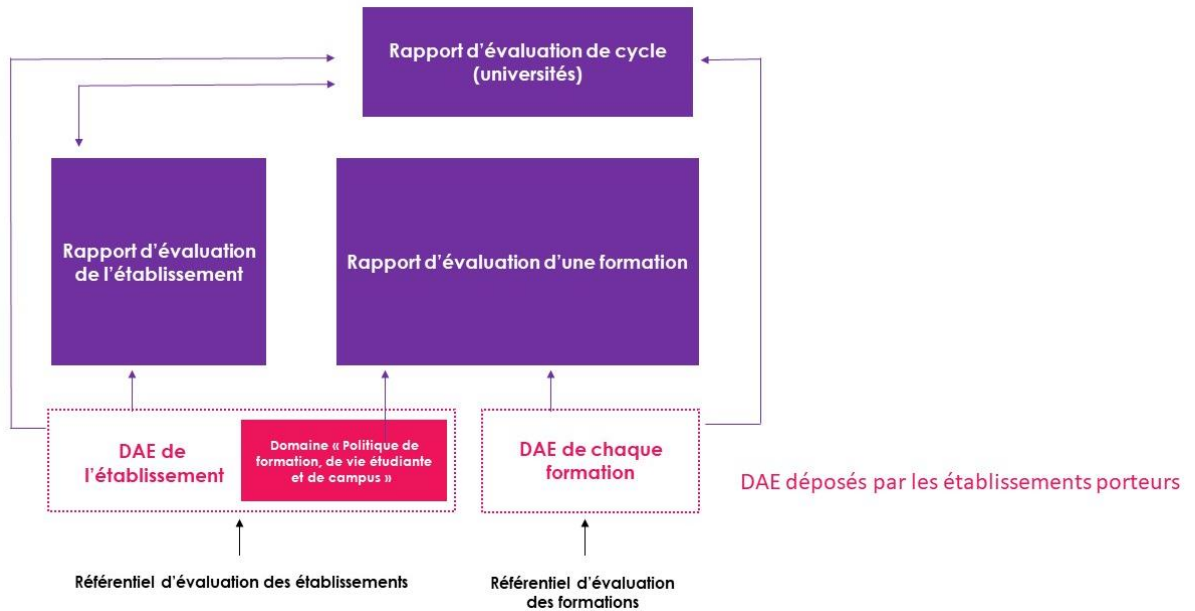
4-.Format des rapports d'évaluation

Le rapport d'évaluation de chaque formation du 1^{er}, du 2^e ou du 3^e cycle présente, en 1-2 pages, une analyse succincte de chaque référence du référentiel d'évaluation, incluant un avis circonstancié appuyant l'état d'avancement de la référence (point fort, point faible ou point satisfaisant) et formulant des recommandations.

Une version provisoire des rapports des bilans des formations et des cycles de formation est transmise à l'établissement en vue de la préparation, pour le prochain contrat quinquennal, de son projet d'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle et de sa réponse aux recommandations du Hcéres pour le 3^e cycle.

Tous les rapports d'évaluation (formations, cycles) font l'objet d'une phase contradictoire incluant un recueil des éventuelles erreurs factuelles et observations de chaque établissement sur les rapports provisoires qui lui ont été transmis. Cet échange permet d'aboutir à une version définitive des rapports qui est publiée sur le site du Hcéres.

Schéma récapitulatif du processus d'évaluation



Calendriers de l'évaluation des formations (2022-2023)

Calendrier du processus d'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle (hors écoles du domaine de la culture)



Un calendrier spécifique pour chaque établissement de la vague C est élaboré à partir de ce calendrier global.

Calendrier du processus d'évaluation des formations du 3^e cycle en vue de l'accréditation



Un calendrier spécifique pour chaque établissement de la vague C est élaboré à partir de ce calendrier global.